

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10 JUILLET 2020

*Convocation du 6 juillet 2020*

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Pierre-les-Bois, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Claude SCHNÜRER, Maire.

Présents SCHNÜRER Claude, MATHIEU Roger, MARIOTTI Bernard, BOUCHEROLLES Valérie, PLISSON Marie-Claude, MATHIEU Ludovic, ALLEGRET Myriam, CHEVALIER Pierre

Absents excusés : Clotaire DECROCK à partir de 19h30 ; Emilie VIDEGRAIN jusqu'à 19h30

Absents : Jérôme BONNEFOY

Secrétaire : Valérie BOUCHEROLLES

## I°) ELECTION DES DELEGUES AUX SENATORIALES

Effectif légal du Conseil Municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9

Le Conseil Municipal procède à l'élection du délégué et des 3 suppléants. Conformément aux dispositions de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau est composé de :

*Président* : Claude SCHNÜRER, maire

*Membres* : les 2 conseillers présents les plus jeunes : Clotaire DECROCK et Ludovic MATHIEU ; les 2 conseillers présents les plus âgés : M. Roger MATHIEU et M. Pierre CHEVALIER

Madame Valérie BOUCHEROLLES a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le Président du bureau de vote donne lecture :

- des articles du code électoral relatif à l'élection des Sénateurs
- du décret fixant la date à laquelle les Conseillers Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 27 septembre 2020 dans le département
- de l'arrêté du préfet convoquant à cet effet les conseils municipaux

## ELECTION DU DELEGUE

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le Président du bureau a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a alors commencé. Il a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

A obtenu : Claude SCHNÜRER 8 voix

Valérie BOUCHEROLLES 1 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Claude SCHNÜRER a été proclamé délégué :

Claude SCHNÜRER, né le 30/12/1952 à Montreuil(93) domicilié « La Valette » 18170 Saint-Pierre-les-Bois a déclaré accepter le mandat.

## **ELECTION DES SUPPLEANTS**

Il a été ensuite procédé, dans les mêmes conditions, à l'élection des 3 suppléants  
Roger MATHIEU Bernard MARIOTTI, Valérie BOUCHEROLLES se sont déclarés candidats

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Ont obtenu : 1<sup>er</sup> suppléant : Roger MATHIEU : 9 voix

2<sup>nd</sup> suppléant : Bernard MARIOTTI : 9 voix

3<sup>ème</sup> suppléant : Valérie BOUCHEROLLES : 9 voix

*1<sup>er</sup> suppléant* : M. Roger MATHIEU né le 12/12/1943 à Loye sur Arnon(18) domicilié « La Valette » 18170 Saint-Pierre-les-Bois, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat

*2<sup>nd</sup> suppléant* : M. Bernard MARIOTTI né le 21/02/1952 à L'Hay les Roses (94), domicilié « Les

Landes » 18170 Saint-Pierre-les-Bois, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat

*3<sup>ème</sup> suppléant* : Mme Valérie BOUCHEROLLES née le 06/09/1972 à St Amand(18) domiciliée « Les Breurats » 18170 Saint-Pierre-les-Bois, a été proclamée élue et a déclaré accepter le mandat

**OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS** : Néant

Le présent procès-verbal dressé et clos, le 10 juillet 2020 à 19h20 en triple exemplaires a été signé par le Maire et les membres du bureau.

Le président

Les 2 membres les plus âgés

Le secrétaire

Les 2 membres les plus jeunes

Le Maire donne lecture du procès-verbal du précédent conseil qui est adopté à l'unanimité.

### **II) Délibération 2020-25 : Projet de dénomination des voies**

Dans le cadre de la numérotation des habitations et de la dénomination des voies, le Maire présente le projet de dénomination des voies, proposé par le groupe de travail (annexe ci-jointe). Après validation par le conseil, ce projet sera présenté aux services de la Poste.

A l'unanimité, les membres du conseil valident les propositions de dénomination.

### **III) Délibération 2020-26 : contrat PEC pour la garderie périscolaire**

Le Maire présente les modalités du Contrat Aidé Parcours Emploi Compétence( formations à mettre en place, durée minimum de 9 mois renouvelable, prise en charge de 40% par l'Etat), envisageable pour le poste de la personne employée à la garderie périscolaire et à la cantine. Il s'agira d'une convention tri partite entre la commune, le salarié, et Pôle Emploi.

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents pour mettre en place avec Pôle Emploi un contrat entrant dans le dispositif "parcours emploi compétences " sur une base de prise en charge de 40% par l'Etat , à compter du 31 août 2020, pour une durée de 1 an, 20h hebdomadaires.

#### **IV) Délibération 2020-27 : Règlement intérieur de la garderie périscolaire et convention avec la commune de Morlac**

Le Maire rappelle le règlement intérieur de la garderie périscolaire, existant depuis 2008, et les quelques modifications apportées. Il indique également que la convention avec la commune de Morlac pour la participation des frais ( frais de la garderie partagés par moitié entre les 2 communes) a été mise à jour.

A l'unanimité, les membres du conseil valide le règlement intérieur de la garderie périscolaire et autorise le Maire à signer la convention avec Morlac.

#### **V) Délibération 2020-28 : : Renouvellement de la convention avec Ids Saint Roch pour les chemins mitoyens**

Le Maire rappelle la convention signée en 2015 avec la commune d'Ids Saint Roch concernant l'entretien des chemins mitoyens. Cette convention indique la liste des voies et la répartition des tâches pour chaque commune :

- broyage des haies et fauche des accotements (dans leur intégralité selon la répartition)  
- \*Ids-Saint-Roch : CR de la Brande de Besse aux Baudons, 620 ml ; VC 5 du gué de la rivière jusqu'au carrefour menant aux Baudons 230 ml

\* Saint-Pierre-les-Bois : CR des Baudons aux Tailles 580 ml, CR dit de Besse aux Baudons 700 m, CR Brande de Besse 100 ml VC5 à partir du carrefour avec la route menant aux Baudons jusqu'en mitoyenneté 230 ml

Il propose au conseil de renouveler cette convention, qui sera prorogée par tacite reconduction..

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire à signer tout document à ce sujet.

### **QUESTIONS DIVERSES**

\*Le Devis de l'entreprise Bordat pour l'aménagement d'une aire sablée autour du monument aux morts et d'une allée en gravillon desservant la petite porte de l'église ( total 1380 € TTC) est accepté à l'unanimité.

\*Les devis de la menuiserie Lucas pour la pose d'une serrure sur la grande porte de l'église ( 178€75 TTC) et pour la pose d'une serrure de volets au logement 3 de l'ancien presbytère ( 246€86) sont validés à l'unanimités.

\*ouverture de le pêche de nuit : compte tenu de la fin de l'état d'urgence sanitaire au 10 juillet et du nouveau décret du 11 juillet à paraître, il est décidé d'ouvrir les pêches de nuit aux étangs à compter du 17 juillet.

\*dépenses annuels de voirie : compte tenu du montant annuel de dépenses pour l'entretien des haies et accotements ( broyage et 2 fauchages), le maire propose d'envisager la possibilité d'acheter du matériel. Il va donc être étudié le montant d'un achat.

\*Il est donné lecture du mail reçu le jour même du Pays Berry St Amandois concernant la lutte contre l'ambrosie et la nomination d'un référent ambrosie sur la commune. Personne ne souhaite être nommé.

La séance est levée à 21h15.